

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

80/I2I du 13/03/80

RECTIFICATION N° /ETR-SG/
DAAP/DP au décret n° 80/055 du
2.02.80 portant affectation du
Personnel Diplomatique en qualité
de Conseiller.-

VISAS :

DFP

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

DB

ARTICLE 1ER.- : au lieu de :

BUCAREST : NGOKOUBA Jean François

L I R E GOKOUBA-MOKE Jean François

DCF

au lieu de :

LUANDA : NGATSONO Basile

L I R E GATSONO Basile

LE RESTE SANS CHANGEMENT

BRAZZAVILLE, le 13 MARS 1980

.../...

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Pour le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration en mission, le
Ministre de l'Intérieur

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

François Xavier KATALI.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Le Ministre des
Finances

Victor TAMBA - TAMBA.-

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	2
CAB/PM	2
DPT.REL.EXT	2
MAEC	2
AMBASSADES	4
DFP	2
DB	2
DCF	2
SGCM/BC	2
INTERESSES	2
DOSSIERS	6
JORPC	1

